

ESCAL INFO

Le magazine des habitants du territoire

association



Joli mois de MAI,
quand reviendras-tu ?



n° 258 – mai 2020

www.escal.asso.fr

INFOS PRATIQUES

HORAIRES DE VOTRE CENTRE SOCIOCULTUREL

Lundi :	8 h - 13 h
Mardi :	8 h - 13 h
Mercredi :	8 h - 13 h
Jeudi :	8 h - 13 h
Vendredi :	8 h - 13 h



Le Centre Socioculturel de Marguerittes

NOUS TROUVER



Ensemble Socio Culturel Associatif Local
7 ter rue des Cévennes - BP 47 - 30320 MARGUERITES
Tél. : 04 66 75 28 97 — contact@escal.asso.fr

 Structures municipales  Structures Scolaires et Éducatives  Structures ESCAL

Directeur de publication
Jean-Marie BRAHIC

Directeur de rédaction
David DUMAS

Rédacteurs
ESCAL

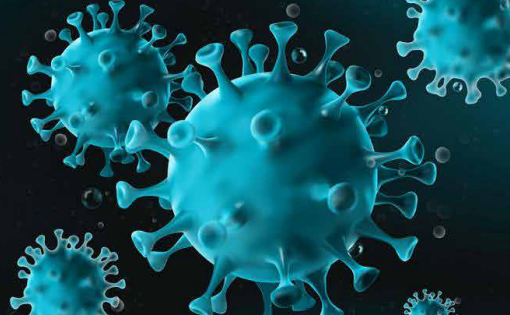
LES AMIS DE L'OLIVIER
SOLIDARITÉS CITOYENNES
AMICALES RENCONTRES
AMICALE RAZANAMANGA
MARGUERITES GRS
J'ÉCRIS MA VIE
GV CLAIRE COUR
MARGUERITES MRS
FUTSAL ACADEMIE 30



Numéro ISSN : 1638 - 66 55

#COVID-19

#Information



Réouverture de l'ESCAL

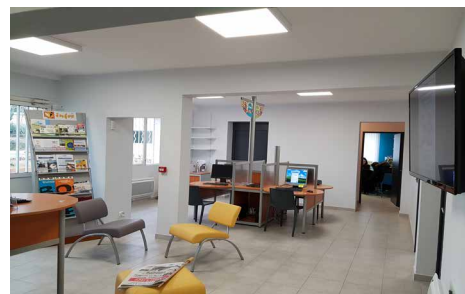
A compter du **mardi 12 mai prochain**, l'accueil physique de l'ESCAL reprend son activité sur site, avec la réouverture des locaux, selon des mesures sanitaires particulières :



De **nouveaux horaires** d'ouverture de l'accueil :
du lundi au vendredi de 8 heures à 13 heures
(fermé le vendredi 22 mai)

Les mesures barrières :

- un **sens de circulation** dans la cour et les locaux
- maximun 6 personnes** dans les locaux
- maximun 15 minutes** de présence
- chacun désinfecte son espace** après son passage



Et toujours sur le www.escal.asso.fr
des infos,
des occupations et des tutos,
pour faire vivre l'ESCALE à la Maison

CORONAVIRUS

FERMÉ

Au moins jusqu'au 02 juin :
l'accès aux salles ATLANTIDE et ACTIVITES
les sanitaires publics
le TITA
restent fermés.



ESCAL INFO services



ESCAL INFO SERVICES N°19 - mai 2020

C'est une offre de services spécifiques pour simplifier et faciliter vos démarches numériques avec les organismes publics (Pôle Emploi, Carsat, Impôts, Préfecture, CAF, CPAM...)

C'est un accueil de proximité adapté aux besoins des habitants de notre territoire par le développement d'actions innovantes d'accompagnement, de conseils, d'informations et d'orientations favorisant l'accès aux droits pour tous.

IMPÔTS : DECLARATION AUTOMATIQUE

Cette année, une nouvelle étape est franchie pour simplifier la vie des usagers en proposant à certains d'entre eux de ne plus déposer leur déclaration, dès lors que l'administration fiscale dispose de toutes les informations nécessaires à la taxation de leurs revenus : *c'est la Déclaration Automatique.*



Comment savoir si je bénéficie de la déclaration automatique ?

La déclaration automatique sera proposée aux foyers fiscaux qui ont été imposés, l'an dernier, uniquement sur des revenus préremplis par l'administration et qui n'ont signalé aucun changement de situation (adresse, situation de famille ou création d'un acompte de prélèvement à la source) en 2019.

si vous avez déclaré en ligne l'année dernière : vous recevrez un courriel d'information sur ce nouveau dispositif vous signalant que le récapitulatif des informations connues de l'administration est disponible, pour vérification, dans votre espace particulier ;

si vous avez déposé une déclaration papier en 2019 : vous recevrez par courrier votre nouvelle déclaration de revenus sous un format adapté, accompagnée de documents vous présentant ce nouveau mode de déclaration.

Comment ça marche exactement ?

Si vous êtes éligible, vous devrez bien vérifier les informations que l'administration porte à votre connaissance :

si toutes les informations sont correctes et complètes : vous n'avez rien d'autre à faire. Votre déclaration de revenus sera automatiquement validée ;

si certains éléments doivent être complétés ou modifiés : (adresse, situation de famille, montant des revenus et charges, dépenses éligibles à réduction / crédit d'impôt, option pour choisir l'imposition au barème des revenus de capitaux mobiliers...), vous devrez alors remplir et signer votre déclaration de revenus comme habituellement.

Pour toutes informations, ne vous déplacez pas : vous pouvez contacter le centre des impôts via la messagerie sécurisée de votre espace personnel <https://www.impots.gouv.fr/portail/> ou par téléphone au **0809 401 401**

A partir du 12 mai, vous pourrez contacter l'ESCAL pour vous aider à remplir votre déclaration en prenant RDV aux horaires d'ouverture, au 04 66 75 28 97.

ARRÊT DE TRAVAIL LIÉ AU COVID-19

Depuis le 1^{er} mai, la plupart des personnes en arrêt de travail pour garde d'enfants ou parce que vulnérables – susceptibles de développer des formes graves de la maladie – basculeront en chômage partiel. « Cette mesure permet d'éviter une réduction de l'indemnisation des personnes concernées : sans cette mesure, le niveau d'indemnisation des salariés aurait diminué pour atteindre 66 % du salaire après 30 jours d'arrêt pour les salariés justifiant d'une ancienneté inférieure à 5 ans, par exemple », fait valoir le ministère du Travail. Des modalités qui, après le 11 mai, pourront évoluer ou changer.

CAF / POLE EMPLOI : PRIME DE SOLIDARITÉ

Une **aide exceptionnelle de solidarité** sera versée automatiquement, une seule fois, à partir du 15 mai, aux familles et aux personnes les plus modestes :



les **foyers allocataires du revenu de solidarité active (Rsa) ou de l'allocation de solidarité spécifique (Ass)** percevront une aide de 150 euros, à laquelle s'ajoute 100 euros supplémentaires par enfant à charge de moins de 20 ans ;

toutes les **familles bénéficiaires des aides personnelles au logement qui ne perçoivent pas le Rsa ou l'allocation de solidarité spécifique (Ass)** bénéficieront d'une aide de 100 euros par enfant à charge de moins de 20 ans.

Les CAF, les caisses de MSA et PÔLE EMPLOI sont chargés de verser cette aide. Si vous êtes concerné(e), vous n'avez aucune démarche à réaliser.

TRÊVE HIVERNALE PROLONGÉE AU 31 MAI

La trêve hivernale suspend habituellement du 1^{er} novembre 2019 au 31 mars 2020, l'expulsion d'un locataire pour cause d'impayés successifs. Cette année, en raison de l'épidémie du SARS-CoV-2 (Covid-19), la fin de la « trêve hivernale » est exceptionnellement repoussée de deux mois, soit jusqu'au 31 mai 2020.

À la fin de la trêve, et si le problème n'a pas été résolu, la procédure d'expulsion locative pourra reprendre et être exécutée par un huissier de justice.

Coronavirus COVID-19
Prolongation de deux mois
de la trêve hivernale
jusqu'au **31 mai 2020**



CHEQUE ENERGIE ENTRE LE 25 ET LE 28 MAI

AVEC LE CHÈQUE ÉNERGIE, L'ÉTAT ACCOMPAGNE LES MÉNAGES À REVENUS MODÊTES POUR PAYER LEURS DÉPENSES D'ÉNERGIE.

LE CHÈQUE ÉNERGIE €

MODE D'EMPLOI POUR LES BÉNÉFICIAIRES

- Solidaire**
Le chèque énergie est attribué SOUS CONDITIONS DE RESSOURCES.
- Simple**
Le chèque énergie est envoyé une fois par an au domicile du bénéficiaire. IL N'Y A AUCUNE DÉMARCHÉ À ACCOMPLIR pour le recevoir. Il suffit seulement d'avoir fait sa déclaration de revenus aux services fiscaux l'année précédente.
- Juste**
Le chèque énergie permet de payer des factures pour TOUT TYPE D'ÉNERGIE du logement : l'électricité, le gaz mais aussi le fioul, le bois... et certains travaux de rénovation énergétique.

Compte tenu de l'état d'urgence sanitaire lié à l'épidémie de coronavirus, la **distribution des chèques prend plus de temps que prévu initialement**. Les délais d'acheminement, compris normalement entre 2 et 4 jours, peuvent être rallongés du fait de la réduction de service de la Poste en période de confinement.

**Pour le Gard, ils seront distribués
entre le 25 et 28 mai.**

Vous n'avez aucune démarche à effectuer. Si vous êtes éligible, vous le recevrez automatiquement.

GAZ & ELECTRICITE : PAS DE COUPURE !

Des mesures inédites prises par EDF pour aider les particuliers :

« Nous garantissons ainsi la fourniture d'énergie à l'ensemble de nos clients particuliers et suspendons, jusqu'au 1er septembre 2020, toute réduction ou interruption d'énergie ainsi que toute pénalité de retard.

Nous nous engageons par ailleurs à assouplir les échéances de paiement pour nos clients qui seraient en situation difficile, et espérons ainsi leur apporter un peu de sérénité pour le paiement de leurs factures.

Ce faisant, nous allons au-delà des mesures mises en place par les Pouvoirs Publics (telle que la prolongation de la trêve hivernale jusqu'au 31 mai 2020), à la fois dans leur portée et dans leur durée. »



Une procédure en ligne unique, ouverte jusqu'au 15 mai 2020, vous permet de demander une bourse d'étude et/ou un logement social étudiant pour la rentrée 2020/2021, ainsi que des aides. Pour cela, il faut constituer un Dossier social étudiant (DSE).

La procédure :

Il faut constituer un dossier en ligne. Pour cela, il faut être notamment en possession de l'avis fiscal 2019 sur les revenus 2018 du foyer et de vos vœux d'études dans les académies de votre choix (4 vœux au maximum dans des académies différentes).

La demande : vous saisissez votre demande de DSE sur messervices.etudiant.gouv.fr jusqu'au 15 mai 2020. Pour que votre dossier soit validé, il vous faut impérativement aller jusqu'au dernier écran. À la fin de la saisie, un courriel de confirmation est envoyé ;

La réponse : vous recevez le DSE à votre adresse électronique en pièce jointe. Vérifiez les informations ;

La validation : si votre dossier est complet, vous n'avez plus de démarches à effectuer. S'il manque des informations ou des pièces justificatives, il vous sera demandé d'imprimer votre dossier, de le compléter et de le modifier de façon manuscrite si nécessaire et de le retourner sous 8 jours avec les pièces demandées par voie postale (en vérifiant l'adresse d'envoi indiquée sur la notice annexée à votre dossier) ;

La notification : vous recevez une réponse de principe du Crous dans les 30 jours (pour les élèves actuellement en terminale, le Crous dont ils dépendent est celui de l'académie où se trouve leur lycée). Envoyée avant la confirmation de votre inscription en établissement, la notification est toujours conditionnelle. Elle doit être présentée au service scolarité de votre établissement au moment de l'inscription. Elle peut également vous être utile pour être exonéré du paiement des droits d'inscription universitaires et de la contribution vie étudiante et de campus (CVEC) ;

La confirmation : entre juin et octobre 2020, votre futur établissement d'enseignement supérieur confirme au Crous votre inscription.

À noter : il est important de remplir la demande de DSE dans les délais, même si vous n'avez pas tous les éléments d'appréciation de votre situation (il n'est pas nécessaire d'attendre les résultats d'examens ou d'admission). Si vous n'avez pas constitué votre DSE avant le 15 mai 2020, votre dossier sera malgré tout examiné et traité mais le paiement de la bourse pourra être retardé et ne s'effectuera que lorsque votre dossier sera complet.



PASS CULTURE : L'OFFRE CULTURELLE RÉSERVÉE AUX JEUNES DE 18 ANS

Vous avez 18 ans et pas encore 19 ans, vous pouvez bénéficier du PASS CULTURE. Chaque jeune - l'année de ses 18 ans - peut désormais bénéficier du Pass Culture, c'est à dire avoir accès à une application géolocalisée, chargée d'un portefeuille numérique de 500 €, avec lequel réserver l'ensemble des propositions artistiques et culturelles de son choix.

En expérimentation sur 14 territoires, le Pass sera désormais accessible sur toute la région Occitanie, dès le mois de Juin.

Comment ça marche ?

L'année de ses 18 ans jusqu'à la veille de ses 19 ans, le jeune doit s'inscrire sur le site : <https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/inscription-pass-culture>. Une fois son dossier validé, le jeune reçoit un mail donnant les instructions pour se connecter à l'application.

En retour le Pass lui octroie une enveloppe de 500 euros à dépenser pendant 24 mois, parmi un large choix de spectacles, visites, cours, livres, musique, services numériques... seules les propositions culturelles publiées sur l'application peuvent être achetées avec le crédit de 500 € disponible sur le Pass Culture.

De nombreuses propositions gratuites sont également présentes sur le Pass !

Domaines des activités éligibles :

Événements culturels : jusqu'à 500 € de dépenses

Si un événement de type sorties culturelles (cinéma, théâtre, concerts, musées, etc.), pratiques artistiques (stages et ateliers de pratique, cours de danse, de dessin, de musique, etc.), rencontres (rencontres avec artistes, découverte de métiers...), vous intéresse, vous pouvez l'acheter via l'application et vous recevrez un code vous permettant de retirer vos places, ou/et un mail de confirmation d'inscription à l'événement que vous avez choisi.

Achat ou location de biens culturels : jusqu'à 200 € de dépenses

Si un bien matériel présent sur l'application Pass Culture (CD, livres, livres audio, DVD, instruments de musique, œuvres d'art, etc.) vous intéresse, vous pouvez l'acheter via l'application puis le retirer au point de vente sous présentation de votre code de réservation.

Biens numériques : jusqu'à 200 € de dépenses

Si une offre en ligne présente sur l'application Pass Culture (musique en streaming, vidéo à la demande, presse en ligne, jeux vidéo en ligne, etc.) vous intéresse, vous pouvez l'acheter via l'application, vous recevrez un code vous permettant de bénéficier de l'offre.

L'Application vous permet de connaître l'état de plafond de dépenses sur votre compte.

A chaque dépense vous recevez un CODE. Attention, ce code est indispensable pour pouvoir bénéficier de l'offre culturelle choisie.

Informations : <https://pass.culture.fr/>

L'ESCAL est partenaire du PASS CULTURE. Vous pouvez donc prendre contact avec nous pour plus de renseignements.



VOTRE CENTRE SOCIOCULTUREL VOUS ACCUEILLE

lundi de 8 h à 13 h
mardi de 8 h à 13 h
mercredi de 8 h à 13 h
jeudi de 8 h à 13 h
vendredi de 8 h à 13 h



LES AMIS DE L'OLIVIER

Nouveau BUREAU

A la suite de l'assemblée générale du 09 février dernier, les membres du conseil d'administration se sont réunis afin d'élire les membres du bureau. Toutes les candidatures ont été approuvées à l'unanimité.

Sont élus :

Président d'honneur : Georges GUILHOT

Membre d'honneur : Max MASSAL

Présidente : Christiane CHABROL

Vice-président : Michel CAYUELA

Trésorier : Pierre MARTIN

Trésorière-adjointe : Anne-Marie FIDELAIRE

Secrétaire : Olivier MARCHAND

Secrétaire-adjointe : Lydie GAUTRON

Membres administratifs : Arlette GUILHOT, Bernard POULET, Yves RICHARD, Daniel PELADAN, André GRIOTTO, Paul VINCENT, Christian MEYRUEX.



SOLIDARITÉS CITOYENNES

AGAPES, le COVID-19 et le parcours du combattant



Notre groupement d'achat local/Bio et en direct des producteurs a dû lui aussi affronter le virus !

La MFR a fermé temporairement ses portes, et nous n'avions plus de lieu de livraison... Alors un grand merci à la mairie de Saint Gervasy qui nous a fait confiance et nous a rédigé une autorisation exceptionnelle pour la livraison de la marchandise de nos producteurs. Le parking de la Pharmacie a fait l'affaire, le temps du confinement.

Et un grand Merci à l'Oulivo de Bezouze qui nous a prêté entre temps sa cour, le temps d'une livraison.

Ils sont supers nos voisins, une belle preuve de solidarité.

Grâce à l'effort de tous et au respect des règles sanitaires, les producteurs ont pu continuer à vendre leurs marchandises et les Agapiens ont pu manger sainement et localement.



Contact AGAPES: Facebook « Agapes Groupement d'Achats Marguerittes » ou 06.22.64.05.52 ou sur <https://planetecolo.wixsite.com/agape>

Le 29 février dernier avait lieu l'assemblée générale du club Amicales Rencontres, salle polyvalente.

Après avoir souhaité la bienvenue aux participants, la Présidente a fait observer un temps de recueillement pour les 8 adhérents décédés en 2019. Les pouvoirs des absents excusés étaient joints aux listes d'émargement à l'entrée.

Le **rapport moral** rappelait les valeurs inscrites dans les statuts de l'association créée en janvier 1975 et qui ne cesse de progresser. C'est l'assiduité des adhérents aux manifestations proposées, voyages etc., qui permettait de dire à la Présidente et au nom de tous les membres du Conseil d'Administration, qu'ils seraient toujours à l'écoute de leurs adhérents, au respect de chacun, à la tolérance, en un mot « que nous ayons toujours plaisir » à être ensemble.

Suivait le **rapport d'activité** rédigé et présenté en termes nets et précis par la secrétaire, avec à l'appui des rappels photos en image. L'implication des membres du Conseil était soulignée, soit au niveau des C.A. de la Fédération, de l'ICAPAR que leur participation à des journées intergénérationnelles, comme au Centre de Loisirs de Praden, pour la Semaine Bleue ou autres sorties en Camargue, St Guilhem le Désert.

Le **rapport financier** était présenté par la trésorière et laissait apparaître un solde positif. Était communiqué le rapport du vérificateur aux écritures et le budget prévisionnel, tous approuvés à l'unanimité.

Le **rapport d'orientation** traçait la longue liste des manifestations 2020, des propositions de sorties et voyages.

Enfin était proposé la rédaction d'un **règlement intérieur** venant compléter et préciser certains points des statuts.

La Présidente pour conclure remerciait l'ensemble de son équipe pour leur bénévolat, sans quoi le club ne pourrait autant rayonner.

M. le Maire, dans son intervention, s'adressant aux seniors retraités en général les invitait à « *veillez à conserver un appétit de vivre* » voir comment relever le défi de l'avancée en âge en prenant en compte l'autonomie des personnes âgées.

Un repas servi par un traiteur local « régalaient les papilles » des participants et l'orchestre Los Cabarellos entraînait sur la piste de nombreux danseurs.

Un concours de belote était organisé dimanche dernier, salle Anthémis par le club. Chacun repartait avec un prix et une fleur. Sympathique après midi de l'avis de tous.

A une prochaine fois.

Le manteau qui avait disparu lors de l'assemblée générale a été retrouvé.

Dès les premières directives gouvernementales de confinement, le club de seniors « Amicales Rencontres » a cessé toutes ses activités. Les adhérents qui fréquentaient, régulièrement, la réunion du mardi ont respecté les consignes. Mais pour certains seuls et âgés, cet après-midi leur permettait de rester en contact avec les autres, d'échanger, de se distraire. La solidarité a apporté à chacun le réconfort. Le bénévolat actif des voisins et amis permettait d'apporter une solution à ces conditions de vie difficilement vécues. Des responsables du club n'ont cessé d'établir des contacts téléphoniques avec eux pour maintenir ces liens d'amitié et lutter contre une inquiétude bien réelle. Ils n'ont pas cessé aussi de fêter les anniversaires aux adhérents. Cette coutume était très appréciée et ils n'oubliaient pas de dire combien ils étaient touchés de recevoir cette petite carte humoristique et personnalisée. Depuis mars, le bénévole faisant fonction de « facteur » a donc choisi le contact téléphonique leur promettant de la leur faire parvenir dès que ce sera possible. Des petites mains ont ressorti « la machine à coudre » pour confectionner des masques et chaque mardi une recette de cuisine « inédite » était adressée par mail pour apporter de la bonne humeur.

Le club ne devrait reprendre ses activités que lorsque la situation sanitaire le permettra.

Merci à chacun pour le respect des consignes. Merci à tous ceux qui se mobilisent, à tous les niveaux pour vaincre le COVID 19.

AMICALE RAZANAMANGA

Comme chaque année et malgré la crise sanitaire du CORONA VIRUS, nous prévoyons de maintenir nos actions à **Madagascar**.

Comme l'an passé, nos actions seront axées sur l'aide à l'instruction, la santé et l'amélioration des conditions de vies. Nous prévoyons, en réponse aux demandes d'autorités locales, de **réhabiliter deux écoles et d'en construire trois autres** au milieu de la brousse malgache. Nous y organiserons également des **campagnes de soins, distributions de kits scolaires et matériels pédagogiques**.

Pour répondre à des demandes de jeunes de la brousse, nous sommes à la recherche d'**équipements sportifs** pour des équipes de Football : *maillots, shorts, ballons, ...*

En **2019**, ce sont **trois écoles** que nous avons construites et **une autre réhabilitée** en partenariat avec d'autres associations.

Des bénévoles de notre association participent à nos actions, si vous aussi vous souhaitez nous aider, vous impliquer et/ou partager sur place nos aventures, contactez-nous soit par Email **amicale.razanamanga@gmail.com** ou par téléphone au **06 78 58 28 59**.

Retrouvez sur notre site : <http://amicale-razanamanga.org> l'ensemble de nos actions passées et nos prévisions pour 2020.

À tous nous vous souhaitons un bon confinement et vous disons un grand MISAOTRA (Merci en Malgache).

J'ÉCRIS MA VIE

Nous devons participer à l'exposition Les Arts dans tous leurs Etats dont le thème était le « Bleu ». Nous avons commencé à écrire mais l'exposition, prévue à l'Escal, a dû être annulée. Cela a inspiré Fatma qui a mêlé le « Bleu » et le confinement dans son texte.

Une vie de confinée

Cet enfermement domestique imposé mais accepté ne tarira ni notre spiritualité, ni nos libres pensées qui volent vers ceux que nous aimons, ni notre imagination. C'est plutôt rassurant de ne pas «rester bleu»

Nous verrons encore du **bleu**, celui du ciel qui nous protège ou celui de la mer qui nous apaise. Sans vraiment faire le **bas bleu** n'écrivons pas de **contes bleus**. Soutenons les **cols bleus** qui œuvrent chaque jour pour faciliter notre quotidien ainsi que nos **casques bleus** et nos **tuniques bleues** mobilisés contre le **virus bleu**. Ce sera long et pas facile : notre **peur bleue** et notre **colère de même couleur** n'y feront rien.

Cet épisode nous laissera des **bleus à l'âme** assurément, mais nous reverrons ensemble main dans la main, la **vie en bleu**.

Alors soyez en sûrs nous dégusterons ensemble le **bleu de Bresse, d'Auvergne ou de Roquefort**, étalé sur du bon pain. Nous cuisinerons comme de vrais **cordons bleus** la fraîche **truite au bleu**. Nous irons baguenauder dans la nature aux beaux jours et nous nous laisserons surprendre par l'**heure bleue**. En attendant recevez ces brassées de **mots bleus**.

Foi de **sang bleu** nous sauverons notre **planète bleue**. **Sacrebleu !**



Contact : 06 09 49 16 36 ou jecrismavie@orange.fr

Confinement Marguerittes GRS !

Avant, après....

Samedi 7 et dimanche 8 mars 2020, c'était avant, « la belle époque », quand chacun d'entre nous pouvait se déplacer librement, exercer ses loisirs et passions comme bon lui semblait et c'était aussi le week-end de la première et dernière compétition de GRS UFOLEP par équipes de l'année 2020.

L'UNIQUE et extraordinaire championnat départemental en ce qui concerne les résultats des gymnastes marguerittoises : sur le week-end, le club a présenté 5 équipes, 2 duos et un festijeunesse.

Les **5 équipes ont terminé sur la plus haute marche du podium** : Pré jeunesse, débutante, initiée, pré collectif et masse chorégraphiée ;

Le **duo honneur 1 et le duo excellence 2 ont obtenu respectivement la 8^{ème} et 6^{ème} place** ;

Le **festijeunesse s'est placé en 4^{ème} position** du classement.

Félicitations à toutes nos sportives, notre coach Justine ESTRADA et co-entraîneur Lison RAVELEAU. Merci à nos juges, Rachel, Lison et Véro. Et bravo à Eléa et Alicia pour l'obtention de la seconde partie du diplôme de juge 1^{er} degré (BF10).

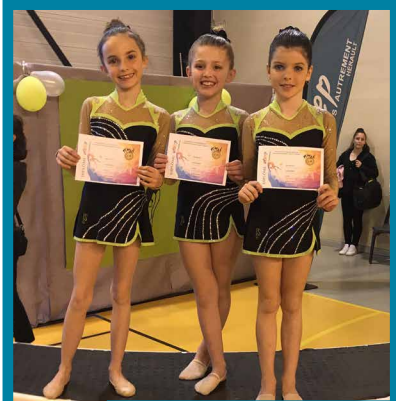
L'HEURE de l'après confinement a sonné, et le temps de la reprise sportive n'aura pas lieu à Marguerittes GRS pour cette saison.

Cependant le bureau doit anticiper la rentrée prochaine :

Un **mail sera envoyé aux familles début juin** pour déterminer une date de restitution des justaucorps au club ainsi que la remise du dossier d'inscription (un prix préférentiel sera proposé aux gymnastes actuelles en dédommagement d'une année sportive limitée).

Si la situation le permet, **un stage de remise en forme sera proposé aux sections compétition**, la dernière semaine d'août.

Nous profiterons de cette semaine pour démarrer les réinscriptions de l'année 2020-2021. Nous vous le confirmerons ultérieurement ...



GV CLAIRE COUR



Au moment où nous écrivons cet article, nous ne savons pas comment le déconfinement sera organisé. Dans le meilleur des cas : les salles communales sont à nouveau accessibles et là YOUPI ! C'est la fête, nous reprenons nos cours comme avant (**voir planning sur le site**).

Dans le cas contraire, nous espérons pouvoir nous regrouper (tout en gardant la distance recommandée pour une sécurité sanitaire entre chaque participant) au **parc Praden** et ainsi vous proposer des cours de fitness *que nous ouvrirons également aux personnes non membres de l'association* (consulter le site pour les horaires et jours).

Et si dans le pire des cas, le regroupement est toujours interdit, nous continuerons à vous proposer, comme nous le faisons depuis le début du confinement, des **vidéos de fitness**, pour adultes, seniors, et des vidéos de **danses pour enfant à faire en famille**, à visionner sur le site et plus sur notre **page facebook**.

**Anne Marie 06.24.70.75.28 facebook : facebook.com/gv.clairecour
site gvclairecour.wixsite.com/gvclairecour**

MARGUERITES MRS

Dans l'article paru fin mars, nous vous parlions des bienfaits de nos sorties de marches aquatiques côtières que les adhérents attendaient avec joie de reprendre au printemps. Hélas, toutes les activités sportives de MRS se sont arrêtées dès le 13 mars ! Vous connaissez la suite...

Le lundi précédent, lors de notre balade au bois des Espeisses, nous avons pu admirer des capitelles entourées d'immenses tapis de jonquilles et narcisses sauvages .

Les membres du bureau , les animateurs et les adhérents sont tous impatients d'une reprise des activités sportives collectives que l'on souhaite au plus tôt.





Cette fin d'année sportive a un goût amer pour tous les jeunes de la futsal académie, alors qu'ils devaient participer à leurs divers plateaux et tournois, la situation sanitaire en a décidé autrement.

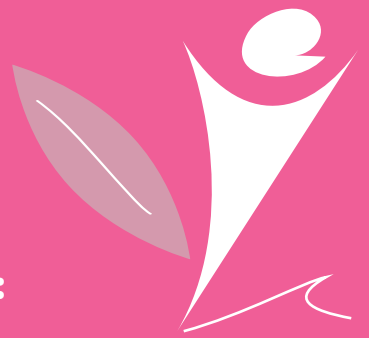
Tous les enfants sont impactés, mais l'important est leur santé et celle de leurs proches, bien évidemment.

Ils gardent quand même le moral, participent à des petits jeux et défis sportifs envoyés par messagerie.

Nous espérons que tous ces petits et grands pourront refouler le parquet avant la fin de l'année scolaire, histoire de bien finir cette saison, même si cela ne remplacera pas la déception des catégories U9 et U11 qui devaient se qualifier pour les finales nationales à 4.

Courage à tous et sportez vous bien !





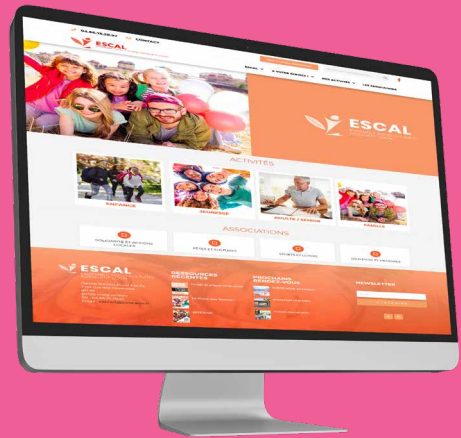
PLUS QUE JAMAIS, GARDONS LE LIEN :

 Marguerittes escal

 www.escal.asso.fr

 [tita.escal](https://www.instagram.com/tita.escal)

 [tita.escal](https://www.snapchat.com/add/tita.escal)



L'ESCALE
à la maison

#RestezChezVous